

Correction – Développement construit

Aménager les espaces ruraux

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes expliquant pourquoi et comment on aménage les espaces ruraux en France.

1. Comprendre le sujet

La consigne pose deux questions : « pourquoi » (les problèmes à résoudre) et « comment » (les acteurs et les actions). Pour le pourquoi, pense à l'éloignement des services, aux déserts médicaux, au retard numérique et à la déprise de certaines campagnes. Pour le comment, cite des politiques précises et datées : maisons France Services, plan France Très Haut Débit, Petites villes de demain, maisons de santé, aides européennes. Le verbe « aménager » signifie agir sur un territoire pour améliorer la vie de ses habitants et réduire les inégalités. Le cadre est la France actuelle, surtout ses campagnes isolées. Évite les grands aménagements urbains (métro, tramway), hors sujet ici.

2. Les repères à mobiliser

- 2013 : lancement du plan France Très Haut Débit
- 2019 : création des maisons France Services
- 2020 : programme Petites villes de demain
- Maisons de santé : regrouper médecins et soignants contre les déserts médicaux
- Programme européen LEADER : financement de projets de développement rural
- Acteurs : État, régions, départements, intercommunalités, communes, Union européenne

3. Le plan

1. Pourquoi aménager les campagnes ?

- Des habitants éloignés des services (poste, école, maternité) : il faut prendre la voiture
- Des déserts médicaux
- Un retard d'accès à Internet et au réseau mobile qui freine entreprises et télétravail
- Des campagnes en déprise à revitaliser (Creuse)

2. Comment aménager les campagnes ?

- L'État rapproche les services : maisons France Services (2019)
- Communes et départements financent des maisons de santé
- La fibre avec le plan France Très Haut Débit (2013)
- Revitaliser les bourgs : Petites villes de demain (2020) ; aides européennes du programme LEADER

4. Le développement construit rédigé

Aménager un territoire, c'est agir sur lui pour améliorer la vie de ses habitants et réduire les inégalités. En France, les espaces ruraux, qui rassemblent environ un tiers de la population, font l'objet de

nombreuses politiques d'aménagement. Nous expliquerons d'abord pourquoi ces espaces ont besoin d'être aménagés, puis comment les acteurs publics agissent.

D'abord, les habitants des campagnes isolées sont désavantagés. Ils vivent souvent loin des services : la fermeture de bureaux de poste, d'écoles ou de maternités oblige à parcourir de longues distances en voiture. Beaucoup de communes manquent de médecins, si bien qu'on parle de **déserts médicaux**. De plus, certaines zones ont longtemps été mal couvertes par Internet et par le réseau mobile, ce qui freine l'installation d'entreprises et le télétravail. Enfin, dans les campagnes en déprise, comme en Creuse, le départ des jeunes et le vieillissement menacent l'avenir des villages.

Pour répondre à ces difficultés, de nombreux acteurs interviennent. L'État a créé en **2019** les **maisons France Services**, où l'on peut effectuer ses démarches administratives près de chez soi. Les communes et les départements financent des maisons de santé, qui regroupent plusieurs soignants afin d'attirer les médecins. Le plan **France Très Haut Débit**, lancé en 2013, apporte la fibre dans les zones rurales. En outre, le programme Petites villes de demain, lancé en 2020, aide des bourgs à rénover leur centre et à maintenir leurs commerces. L'Union européenne participe aussi, par exemple avec le programme LEADER, qui finance des projets locaux.

En conclusion, on aménage les espaces ruraux pour garantir à leurs habitants un accès aux services comparable à celui des citadins. Ces politiques associent l'État, les collectivités et l'Union européenne, mais les inégalités restent fortes entre les campagnes proches des villes et les campagnes isolées.

Le piège de ce sujet. Ne fais pas une liste d'aménagements sans dire à quel problème chacun répond : le « pourquoi » compte autant que le « comment ». Cite aussi au moins deux acteurs différents (État, commune, Union européenne. . .).